



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Redex Diesel Stop Smoke

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Redex Diesel Stop Smoke  
No du produit RADD3801A  
Notes d'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif de carburant.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Holt Lloyd International Ltd  
Barton Dock Road  
Stretford  
Manchester  
M32 0YQ - England, UK  
+44 (0) 161 866 4800  
FAX +44 (0) 161 866 4854  
A Holts Car Care Product  
www.holtsauto.com  
Personne À Contacter Contact Email address: info@holtsauto.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR - INRS Tél : +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

|                      |                                                  |
|----------------------|--------------------------------------------------|
| Risques Physiques et | Flam. Liq. 3 - H226                              |
| Chimiques            |                                                  |
| Pour l'homme         | EUH066; STOT Single 3 - H336; Asp. Tox. 1 - H304 |
| Pour l'environnement | Aquatic Chronic 3 - H412                         |

Classification (1999/45/CEE) Xn; R65. R10, R52/53, R66, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Solvant naptha lourd (pétrole) - (<0.1% benzène)

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

## Redex Diesel Stop Smoke

### Mentions De Danger

|      |                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                              |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.    |

### Conseils De Prudence

|      |                                                                                                            |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P102 | Conserver hors de la portée des enfants.                                                                   |
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                     |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                           |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.                                     |

### Conseils De Prudence Supplémentaires

|              |                                                                                                                                             |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210         | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.                                         |
| P233         | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                            |
| P240         | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                                                           |
| P241         | Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.                                                                                             |
| P242         | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.                                                                                         |
| P243         | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.                                                                    |
| P273         | Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                       |
| P261         | Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.                                                                                                    |
| P370+378     | En cas d'incendie : utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu.          |
| P301+310     | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                               |
| P303+361+353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.         |
| P304+340     | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312         | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.                                                                               |
| P331         | NE PAS faire vomir.                                                                                                                         |
| P403+233     | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                      |
| P403+235     | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                       |
| P405         | Garder sous clef.                                                                                                                           |

### Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

|        |                                                                          |
|--------|--------------------------------------------------------------------------|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|--------|--------------------------------------------------------------------------|

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

|                                                                                                              |                                                        |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------|
| Solvant naptha lourd (pétrole) - (<0.1% benzène)                                                             |                                                        | 60-100% |
| No CAS : 64742-48-9                                                                                          | No CE : 265-150-3                                      |         |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Liq. 3 - H226<br>EUH066<br>STOT Single 3 - H336<br>Asp. Tox. 1 - H304 | Classification (67/548/CEE)<br>Xn;R65.<br>R10,R66,R67. |         |

## Redex Diesel Stop Smoke

|                                                                                                                                                                                |                                                                          |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 2-ETHYL HEXYL NITRATE                                                                                                                                                          |                                                                          | 10-30%            |
| No CAS : 27247-96-7                                                                                                                                                            |                                                                          | No CE : 248-363-6 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Non classé.                                                                                                                                   | Classification (67/548/CEE)<br>Xn;R20/21.<br>R44.                        |                   |
| Solvant naptha lourd aromatique                                                                                                                                                |                                                                          | 1-5%              |
| No CAS : 64742-94-5                                                                                                                                                            |                                                                          | No CE : 265-198-5 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Non classé.                                                                                                                                   | Classification (67/548/CEE)<br>Xn;R65.<br>N;R51/53.<br>R66,R67.          |                   |
| 1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE                                                                                                                                                         |                                                                          | < 1%              |
| No CAS : 95-63-6                                                                                                                                                               |                                                                          | No CE : 202-436-9 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>STOT Single 3 - H335<br>Aquatic Chronic 2 - H411 | Classification (67/548/CEE)<br>R10<br>Xn;R20<br>Xi;R36/37/38<br>N;R51/53 |                   |
| NAPHTALÈNE                                                                                                                                                                     |                                                                          | < 1%              |
| No CAS : 91-20-3                                                                                                                                                               |                                                                          | No CE : 202-049-5 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Acute Tox. 4 - H302<br>Carc. 2 - H351<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410                                                   | Classification (67/548/CEE)<br>Carc. Cat. 3;R40<br>Xn;R22<br>N;R50/53    |                   |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Notes d'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique.

##### Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin ! Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

# Redex Diesel Stop Smoke

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation                     | NORME | VME - 8 Hrs |          | VLE - 15 Min |            | Obs. |
|---------------------------------|-------|-------------|----------|--------------|------------|------|
| 1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE          |       | 25 ppm      | 125      |              |            |      |
| NAPHTALÈNE                      | VLEP  | 10 ppm      | 50 mg/m3 |              |            |      |
| Solvant naptha lourd aromatique | PT    | 500 ppm     |          | ppm          | 2000 mg/m3 |      |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Redex Diesel Stop Smoke

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| Aspect              | Liquide                 |
| Couleur             | Noir.                   |
| Odeur               | Caractéristique.        |
| Solubilité          | Non miscible avec l'eau |
| Densité relative    | ~ 0.799                 |
| Point d'éclair (°C) | 42°C                    |

### **9.2. Autres informations**

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable aux températures normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

### **10.5. Matières incompatibles**

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Inhalation

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

### Ingestion

Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.

### Contact avec la peau

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

### Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

### Organes Cibles

Peau Yeux Appareil respiratoire, poumons

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Classification Déchets

WGK: 1 (Germany)

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1993

No. UN (IMDG) 1993

No. UN (ICAO) 1993

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (<0.1% Benzene), Benzene, 1, 3, 5-trimethyl -)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3

Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.

## Redex Diesel Stop Smoke

|                         |   |
|-------------------------|---|
| No. D'Étiquette ADR     | 3 |
| Classe IMDG             | 3 |
| Classe/Division ICAO    | 3 |
| Étiquettes De Transport |   |



### 14.4. Groupe d'emballage

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage ADR/RID/ADN | III |
| Groupe d'emballage IMDG        | III |
| Groupe d'emballage ICAO        | III |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| EMS                        | F-E, S-E |
| Code restriction de tunnel | (D/E)    |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de révision | 06/03/2013 |
| Révision         | 4          |
| Remplace la date | 24/05/2012 |
| No FDS           | 14725      |
| Date             | 23/04/2012 |

## Redex Diesel Stop Smoke

### Phrases - R (Texte Intégral)

|           |                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R40       | Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.                                                                          |
| R10       | Inflammable.                                                                                                                 |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.                                                                  |
| R66       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                     |
| R67       | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.                                                               |
| R65       | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.                                                          |
| R22       | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                                    |
| R20/21    | Nocif par inhalation et par contact avec la peau.                                                                            |
| R20       | Nocif par inhalation.                                                                                                        |
| R52/53    | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.        |
| R44       | Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.                                                                          |
| R51/53    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| R50/53    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

### Mentions De Danger Completes

|        |                                                                                         |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                |
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                        |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H332   | Nocif par inhalation.                                                                   |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                   |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                  |
| H351   | Susceptible de provoquer le cancer.                                                     |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |
| H412   | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.